



## **CHSCT, déclaration intersyndicale**

### **CGT, CFDT, UNSA, SUPAP-FSU, FO, UCP**

L'ensemble des syndicats représentés au CHSCT central (CGT, Cfdt, UNSA, SUPAP-FSU, FO, UCP) a décidé de boycotter la séance de ce mardi 27 mars.

La ville ne respecte pas les syndicats et les règles statutaires de fonctionnement de cette instance représentative du personnel.

Après des demandes répétées en vain par la majorité des syndicats depuis septembre 2017, le CHSCT central a voté le 25 janvier 2018 une expertise indépendante concernant la situation des contrats aidés et l'impact de leur départ sur le fonctionnement de leurs services d'affectation. Plus de deux mois après, force est de constater que la ville entrave la mise en œuvre de cette expertise dans les délais courts qui s'imposaient pourtant. Par son refus d'écouter la Maire et son administration reportent l'exécution de cette expertise à l'été prochain, lorsque de nombreux agents auront été contraints de quitter leur emploi et que les conditions de travail seront davantage dégradées dans les services. La notion même de prévention des risques est ici bafouée, ce qui est proprement scandaleux.

Les membres du CHSCT central ne sont pas respectés ni leurs alertes considérées. Les demandes d'inscription de points de points à l'ordre du jour, portées par notre secrétaire d'instance au Président, sont quasi systématiquement refusées et renvoyées à plus tard. La durée des séances est réduite et l'ordre du jour est limité aux seuls points inscrits par l'administration. Les documents sont envoyés au dernier moment, voire hors délai comme en l'espèce, le 21 mars pour la séance du 27. Les procès-verbaux des séances sont parfois tellement revus et corrigés dans la partie de l'administration et des élus qu'il est difficile parfois de reconnaître la teneur réelle des débats. Il en est de même pour la satisfaction affichée dans les communications du secrétariat général « SG-flash info » au lendemain des séances.

De nombreuses questions concernant la santé au travail des agents relèvent pourtant de l'urgence. En négligeant les alertes émises par les représentant-e-s du personnel, la ville expose les agents aux risques professionnels et tourne le dos à ses responsabilités légales d'employeur, elle portera seule la responsabilité de tout dysfonctionnement grave en la matière.

Si l'exécutif refuse d'inscrire les points proposés par les syndicats à l'ordre du jour, ceux-ci boycotteront les CHSCT centraux.

Paris, le 27 mars 2018